



Remettre l'église au cœur du village

Introduction

Comment aborder ce sujet simple et complexe à la fois ? Pour ne pas m'égarer je me référerai à ce titre qui peut structurer, de facto, notre réflexion : A l'évidence, deux mots s'imposent: Eglise et Village

Il n'est pas contestable que notre pays soit confronté à un problème récurrent qui s'accroît : l'avenir de notre patrimoine religieux n'est pas assuré dans ce contexte où la sécularisation s'accroît et tout particulièrement au sein de notre société française.

La situation présente conduit donc à une question de fond. Quel est son présent et quel sera son futur ?

La loi de 1905 répartit les responsabilités entre l'État, les collectivités et le clergé. Si elle clarifie les aspects organisationnels et juridiques, notamment celui de la propriété, son application n'est pas pour autant en mesure de conduire à des actions bien établies d'entretien, de réhabilitation, de réparation, pour ne pas dire de sauvegarde.

Si les monuments sous la responsabilité de l'État bénéficient d'une attention toute particulière sur leur conservation, la réalité nous oblige à constater qu'il n'en va pas de même pour les autres édifices. Le risque d'abandon d'une partie de ces patrimoines constitue un vrai défi sociétal. Dès lors, que signifient-ils au sein de nos territoires ? Peut-on estimer que ces églises ne sont que de simples édifices, coûteux à entretenir, si peu utiles au culte voire inutiles ? D'ailleurs sont-elles encore intéressantes pour la société civile ?

1 - L'église comme édifice

Croyant ou non croyant, responsables de collectivités, simples citoyens du monde urbain ou rural, services de l'État ou du territoire, nous sommes nombreux à nous préoccuper de ces édifices religieux, quels que soient leur âge ou leur implantation ou leur style. Soucieuse de ce patrimoine, notre Fédération n'échappe pas à cette réflexion et travaille avec la Conférence des Evêques de France pour définir des conditions de leur sauvegarde.

Plusieurs études conduisent à estimer qu'il existe un peu plus de 100 000 lieux de culte encore en activité. Parmi cet ensemble, environ 40 000 seraient la propriété des communes, pour l'essentiel des édifices de culte catholique. 15 000 sont protégés au titre des monuments historiques. Leurs caractéristiques sont très diversifiées et n'ont pas la même importance patrimoniale. Les communes recèlent en effet des édifices dont les dates de construction sont fort différentes, qui peuvent aller de l'an 1000 (voire moins) jusqu'aux églises du XIX^e siècle et à plusieurs édifices construits au cours du XX^e siècle. Carolingien, roman, gothique, néogothique... leur architecture est donc très différente et leur passé également. Certaines furent reconstruites à la suite des guerres de 1914-1918 ou de 1939-1945... Parmi cet ensemble, la plupart présente une valeur architecturale ou historique digne d'intérêt. Il faut d'ailleurs signaler qu'au sein des instances culturelles, on s'intéresse à la protection des édifices qui n'ont guère plus de 30 ans.

Des traitements différenciés : Comme cela a été signalé, tous les monuments n'ont pas le même traitement selon qu'ils sont protégés ou non protégés. Sous la responsabilité directe de l'État, ou protégés, les monuments font l'objet d'une attention toute particulière sur leur conservation. Les travaux d'entretien sont alors financés soit sur les crédits déconcentrés au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles, soit lorsque l'importance le justifie, directement sur les crédits du Ministère de la Culture. En 2021, l'Etat a affecté 233 M€ aux immeubles protégés et 13 M€ aux objets mobiliers protégés. Il est propriétaire de 87 cathédrales ainsi que de la basilique Saint-Nazaire de Carcassonne et de l'église Saint-Julien de Tours, classées en totalité au titre des monuments historiques.

Chaque année, en revanche, il n'en va pas de même pour les autres édifices, non protégés et n'appartenant pas à l'Etat. Il n'existe aucune instance porteuse d'une vision générale, capable de définir les degrés de vétusté et les besoins d'interventions prioritaires sur ces immeubles. Nous sommes alors devant un risque réel d'abandon de certaines de ces églises, souvent situés hors site urbain.

On peut résumer ainsi la situation actuelle :

- Les édifices protégés au titre des monuments historiques sont en meilleur état que ceux qui ne le sont pas.
- Les édifices sont plus dégradés en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Si, malgré des interventions parfois tardives, le clos et le couvert sont plutôt préservés, les parties intérieures des édifices sont davantage négligées. Elles sont parfois très clairement abandonnées à leur sort pour des raisons bien connues de capacité financière. Nous pourrions à ce titre citer de nombreuses églises qui en témoignent. L'église de Champagny à proximité de Dijon est, en cela, très caractéristique. Située dans une commune de 27 habitants, l'extérieur est raisonnablement mis hors d'eau et clos, alors que l'intérieur est dans un état de dégradation avancée, ce qui a pour conséquence un désespérant

délabrement des quelques tableaux et du chemin de croix que l'on y trouve. L'électricité est hors normes et présente des problèmes de sécurité... et mieux vaut que le chauffage ne s'impose pas, car il est ici totalement inexistant.

Aujourd'hui, 2500 à 5000 édifices sont menacés d'être abandonnés, vendus ou détruits d'ici 2030 d'après l'observatoire du patrimoine religieux. Je vous invite à vous connecter sur le site de cette association. Ses analyses sont particulièrement éloquentes.

Le risque encouru est donc bien que leur démolition soit inéluctable, même si le danger est moindre pour les bâtiments dont la valeur architecturale semble devoir retenir l'attention.

Une nouvelle conscience : Déconstruire n'est peut-être pas un drame en soi, car il faut se rappeler que nos aïeux n'ont pas hésité à développer cette manière de faire évoluer leur patrimoine durant de nombreux siècles. Alors pourquoi s'en préoccuper aujourd'hui ?

C'est à la Révolution qu'appartient l'idée de conserver le monument, même si cette période de notre histoire a commencé par des destructions importantes et systématiques dont la Bourgogne a été particulièrement touchée si l'on s'en réfère à l'abbaye de Cluny, à celle de Cîteaux ou bien encore à bien d'autres monuments et statues mutilés. Rappelons que les intrados des porches de l'église Saint-Michel de Dijon n'ont été sauvés que parce que les révolutionnaires ont cru que les anges étaient des anges païens. En fait, les destructions révolutionnaires ont eu pour conséquence que quelques érudits comme l'abbé Grégoire ont été conduits à réagir, incitant à mettre en place un cadre administratif d'inventaire et de conservation du patrimoine. Il faut aussi rappeler qu'en 1802, la parution du Génie du christianisme de Chateaubriand a également encouragé le mouvement en faveur des monuments religieux. Enfin, après la seconde Restauration, le contexte a été favorable à la création d'un service sous la responsabilité de l'historien Ludovic Vitet qui a pris en charge ce patrimoine porteur d'histoire, de culture et de savoir.

Sauvegarder le patrimoine est devenu une évidence. Très vite il apparaît qu'un seul homme ne peut mener à bien cette tâche et qu'il devient indispensable de créer une structure qui en aura la responsabilité. Nommé secrétaire de la commission créée à cet effet, Prosper Mérimée, devant l'ampleur de la tâche, prend la bonne décision de s'appuyer sur le réseau des sociétés savantes pour qu'elles l'informent des découvertes, des édifices en danger et des travaux mal réalisés. C'est ainsi qu'il en fut de la rotonde de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon qui a bénéficié de sa venue, ce qui a permis de restaurer l'édifice dans de bonnes conditions pour l'époque et de sauvegarder certaines parties les plus anciennes, prévues pour être détruites.

Prenant conscience de l'importance culturelle et sociétale de ces monuments, l'Etat s'est ainsi doté d'une organisation à même de sauver son patrimoine parce que ce dernier lui est apparu essentiel pour poursuivre sa route dans le cortège des nations et avoir un passé qui lui permette de se tourner vers son futur, le passé étant, dans les domaines du patrimoine,

de la culture et des arts, un gage de capacité à écrire les pages à venir, avec responsabilité parce qu'assis sur des connaissances vérifiables par leur existence-même de ces richesses nouvellement reconnues comme telles.

Quelles conséquences pour aujourd'hui ?

Le nombre d'édifices potentiellement livrables à la destruction est donc important. Or, cette destruction d'un édifice ne peut se justifier par sa seule désaffectation à la vocation culturelle, ni par des caractéristiques architecturales perçues comme banales aujourd'hui, ni par sa plus ou moins grande vétusté.

Ces menaces constituent un défi sociétal pour les territoires ruraux, justifiant de s'en saisir sans tarder.

Bien évidemment, il ne s'agit pas tant de mettre l'église géographiquement au cœur du village que de la mettre au centre de notre société. Il ne s'agit pas non plus de la considérer sous son aspect uniquement culturel, mais sous tous ses aspects architecturaux, culturels, riches de son passé, qui en font un édifice pas comme les autres.

Quelle implication des acteurs ?

Certes, nous ne sommes pas tous aussi sensibles et les pierres peuvent parfois nous paraître bien mortes, bien froides, et surtout bien encombrantes lorsqu'il faut se soucier de leur entretien, de leur conservation ou de leur réhabilitation.

Comme nous le savons, très souvent, les capacités financières des communes, notamment rurales, ne sont pas suffisantes, et le fait de repousser l'intervention complique évidemment les recherches de solutions possibles. En effet, par suite de décisions tardives, l'assiette des travaux s'accroît et les coûts également.

Dans le constat d'aujourd'hui, hormis les contraintes budgétaires accrues des communes, on peut aussi relever plusieurs éléments factuels issus des évolutions de notre société qui jouent en défaveur de ces églises rurales :

- La sécularisation croissante conjuguée à la désertification des zones géographiques éloigne ces préoccupations au profit d'autres plus immédiates et socialement estimées plus sensibles.
- Les regroupements paroissiaux, la fusion des communes et le développement des intercommunalités, en multipliant les domaines d'intervention de chaque entité, complexifient la prise de décision.
- Les relations parfois conflictuelles entre l'affectataire et le propriétaire au titre de la loi de 1905 ne facilitent pas non plus la prise en compte des problèmes de l'édifice et de leur suivi.

Mais le principal coupable en est le fonctionnement de notre organisation : le règne des comptables plus que des gestionnaires, le décentrement des activités sur l'évènement

immédiat plutôt que sur l'anticipation, la pression du quotidien qui s'impose au détriment des activités jugées non indispensables, la dictature médiatique effrénée des événements, le foisonnement des activités dans des domaines sans rapports entre eux, la complexité de la mise en réseau des acteurs nécessaires au bon moment et dans le bon ordre selon un processus bien défini, la connaissance exacte de ces processus par ceux qui ont la responsabilité de ces édifices, la judiciarisation de la société...

Nos référents sans cesse fluctuants : Le paroissien, et même le non croyant, dans une société pensée stable, vivaient rattachés (ou comme rattaché) à telle paroisse donc à telle église. Celle qu'il voit ; celle de sa proximité. Aujourd'hui, le nécessaire regroupement des paroisses dû au manque de prêtres (et de paroissiens) n'est pas sans conséquence. Par exemple, hier, le paroissien était celui de l'église de Lamargelle. Aujourd'hui, il est celui de la paroisse de Saint-Seine-l'Abbaye qui comporte 20 églises. Son lieu de culte est donc comme absorbé dans un ensemble plus vaste et ne constitue plus son référent unique, temporel, intégré à son village. Même imperceptiblement, si nombre de paroissiens (et d'habitants) restent sensibles et proches de leur église, cet éloignement conduit, pour certains, à un intérêt plus limité pour la prise en compte de ce patrimoine qui devient comme endormi. Il leur est affectivement moins présent.

Voici quelques-unes des raisons qui peuvent conduire à une désaffectation de ces églises, préfigurant leur désaffectation, elle-même préfigurant une destruction possible.

2 - L'Eglise comme signature culturelle et sociétale

Les églises ont été, au cours des siècles précédents, des valeurs culturelles et sociétales. Véritable bien commun, la valeur de ces édifices n'est pas seulement spirituelle. Insistons sur ses valeurs historique, culturelle et artistique. C'est un référent de notre société.

Aujourd'hui encore, elles portent des activités culturelles dans le cadre permis par la loi de 1905 et sont souvent le lieu de manifestations artistiques, musicales, favorisant la tenue de conférences sur des sujets en accord avec leur destination première.

Elles furent le premier lieu de contact des populations rurales avec l'art, servant alors de grand livre éducatif. Encore aujourd'hui, par leur conception, en de nombreuses circonstances, elles permettent l'acquisition de nouvelles connaissances architecturales et historiques. On peut tout spécialement évoquer les chantiers d'éducation artistique et culturelle réalisés en direction des scolaires des classes primaires et secondaires, mais aussi pour le plus grand bonheur d'un large public ressortissant de nombreuses communes. Le cas des opérations, réparties sur plusieurs mois, menées dans la communauté de communes de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges en est un évident témoignage. Après une visite accompagnée de leur église de village, à Villers-la Faye ou à Arcenant, des habitants, des

parents sont venus témoigner de leurs nouvelles connaissances, se sentant alors socialement moins isolés par un savoir qu'ils vivaient comme limité.

De fait, le mobilier qu'elles recèlent, les œuvres d'art, peintures, sculptures, cultuelles ou non, les représentations d'événements historiques, sont de véritables encyclopédies qui s'offrent aux yeux de tous les visiteurs. De même, les visites-découvertes, individuellement ou par l'intermédiaire d'associations culturelles, apportent aux visiteurs un enrichissement de leurs connaissances bien supérieur à celles qu'ils pourraient acquérir à partir d'ouvrages d'art ou d'histoire. Le vécu *in situ* est essentiel.

L'église attire. Le tourisme culturel, où les églises tiennent une place éminente, participe également au désenclavement des communes rurales et de leurs habitants. Au-delà du fait économique, c'est aussi une possibilité supplémentaire de maintenir une relation urbain-rural apte à mieux cimenter une société où l'individualisme tend aisément à s'imposer et les entités à s'opposer.

L'église histoire. L'édifice peut devenir le conteur indirect de nombre d'événements qui ont marqué notre histoire et notre culture car toutes nos églises, comme nos villages, portent en elles un passé qui nous est précieux. On ne peut séparer les églises de l'histoire de nos villages, les sociétés qu'elles relatent, des événements qui s'y sont déroulés.

En l'absence de salle polyvalente, les églises de nos villages sont des lieux naturels permettant la tenue de réunions et de conférences sur leur passé, sur celui du village, sur celui de ses habitants, sur leur implication dans la petite ou grande histoire. Rappelons qu'avant 1789, elles étaient considérées comme des salles utilisables pour réunir la communauté des habitants. Ouvrir nos pensées, nos réflexions et nos pratiques dans le cadre de la réglementation d'aujourd'hui est cohérent avec leur vocation qui est de rassembler. N'oublions pas qu'Eglise vient de Ekklesia qui veut dire assemblée.

Et puisque nous avons dit judiciarisation, indiquons que l'article 2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques rend possible l'organisation de concerts, d'expositions, de visites. L'organisation d'activités suppose cependant l'accord préalable de l'affectataire du lieu de culte. Cet accord est requis, y compris quand les communes souhaitent organiser des visites de l'édifice.

3 - L'église comme vecteur de transmission entre générations

Pour les croyants, l'église est bien évidemment un lien intergénérationnel à travers les événements qui ont pu émailler leur vie et celle de leur famille. Ce sentiment est également partagé par une part importante des populations rurales dépassant ainsi le sentiment religieux. C'est un élément de cohésion (on dirait même de cohérence anthropologique culturelle) qui fait sens pour tous, lors d'événements heureux ou malheureux.

Par leur clocher, les églises structurent les paysages et, par leur présence, elles animent nos villages. Elles sont des vecteurs de transmission de la mémoire locale comme nationale. Elles contribuent à la qualité du cadre de vie et font sens au quotidien.

L'église rappelle à tous des événements qui ont pu se dérouler dans la commune. C'est un symbole de rattachement, sans doute imperceptible mais réel, à nos origines, à ce qui nous a été transmis et a contribué à nous construire. C'est un transmetteur de l'histoire personnelle vécue à travers la communauté communale dont l'identité familiale est le relai. Elles font partie de notre enracinement temporel et géographique. Plus encore, nous faisons nôtres leur aspect, leur architecture, leur "allure" dans le village. Elles sont notre héritage inconscient. Qui n'a pas constaté qu'un Franc-Comtois sera attaché à son clocher en forme de bulbes alors qu'un Bourguignon se retrouvera aisément dans « son » église au clocher pyramidal.

Il est peu d'églises que l'on ne puisse valoriser pour peu que l'on veuille s'y intéresser. Les exemples sont faciles à trouver : Citons les peintures murales de Bagnot en Côte d'Or et celles des églises de Puisaye ou bien, en Brionnais, les vitraux de Dyo, Semur-en-Brionnais ou Saint-Edmond, des tableaux dans l'église de Sarry ou celle de Saint-Germain-en-Brionnais, des panneaux sculptés à Saint-Igny-de-Roche et à Châtenay, les chapiteaux sculptés, célèbres, d'Anzy-le-Duc et bien d'autres... Les commissions diocésaines d'art sacré sont particulièrement à l'œuvre pour faire comprendre les architectures des églises et faire percevoir la valeur artistique de leur mobilier.

L'église permet l'expression d'une existence identitaire qui se transmet de génération en génération. C'est une culture des origines dont on sait qu'elle se transmet, en partie par le patrimoine génétique à travers les générations.

Si le patrimoine, la culture, les arts transcendent le temps, l'église qui les rassemble et, par essence, qui les contient, nous met en relation directe avec tout ce qui fut avant nous. C'est clairement une transmission Intergénérationnelle immédiate. Des travaux du CNRS (Y. Bourahla, M. Atencia, J. Euzenat) ont montré l'utilité de la transmission intergénérationnelle car elle permet aux personnes d'améliorer leur connaissance au-delà de ce que la transmission intragénérationnelle seule autoriserait. En revanche, en désactivant la transmission intergénérationnelle, les personnes doivent recommencer à améliorer leurs connaissances à chaque génération. Favoriser la transmission est donc essentiel pour le progrès de nos sociétés et pour leur éviter de piétiner, voire de bégayer. Cette transmission facile à comprendre lorsqu'il s'agit des sciences dures s'applique également à ce que l'on a l'habitude d'appeler des sciences molles. Nous savons faire des automobiles, construire des maisons parce que les connaissances nécessaires nous ont été transmises par les générations précédentes. Il en est de même pour la culture, le patrimoine, les arts, les valeurs familiales et de la société. Mais ces dernières ne s'apprennent pas à l'école ; elles se

bâtissent pour nous, au quotidien, par cette appartenance à notre vécu familial, amical et patrimonial, en se l'appropriant lors de contacts avec ce qui nous est utile à nous construire.

En complément d'une composante génétique de transmission intergénérationnelle, maintenant reconnue par nombre de spécialistes, cette appropriation ne se fait pas naturellement. Il faut des outils visibles, favorisant, des repères mobilisants, des accroches révélatrices et signifiantes, toutes caractéristiques que l'on peut reconnaître aux églises de nos villages. Elles sont donc un organe clairement identifiable de cette transmission entre générations dont il serait socialement déstructurant de se passer.

4 - Nos villages et leur patrimoine :

Le patrimoine de nos villages n'est pas différent du reste du patrimoine. Il est matériel et immatériel, touchant au patrimoine bâti, à l'histoire, la culture, aux arts avec toutefois une dominante paysagère plus accentuée en regard du patrimoine urbain. Il est "identité de nos communes", comprend une infinité de richesses architecturales, de savoir-faire, d'outils traditionnels mais également, plus souvent que dans le monde urbain, de proximité, de folklore, de musique, de danse, de dialecte et de contes comme l'illustrent pleinement les écomusées que l'on trouve en Bourgogne-Franche-Comté. Il n'est pour exemple que de se rendre dans ceux de la Bresse ou bien, dans le Doubs, dans celui de la commune de Grand'Combe-Château, proche de Morteau, pour constater l'attraction du public devant ces activités patrimoniales qui sont la signature réelle et permanente de nos villages ruraux.

Il faut le rappeler, car trop souvent notre appréciation de la ruralité exprime un sentiment de moindres richesses patrimoniales et culturelles. Fort heureusement, de nombreuses manifestations événementielles et ces écomusées rappellent l'existence de ce patrimoine et de cette culture, par notamment la démonstration auprès d'un public de tous âges, des traditions et savoir-faire tant avec une vision territoriale, historique, que d'appropriation des connaissances ou d'approche ethnographique.

C'est dans cet esprit qu'il faut insérer notre réflexion sur l'intérêt de l'église au sein du village.

La délégation régionale de Patrimoine-Environnement s'implique fortement afin de valoriser le patrimoine paysager mais aussi le patrimoine dit vernaculaire dans le but de conserver et d'amplifier cette identité des territoires dont les églises font partie. Grâce aux actions conduites par les associations avec lesquelles nous travaillons, on peut noter un nombre croissant des municipalités rurales qui s'engagent dans les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins. Comme cette appellation ne l'indique pas, ces opérations intègrent bien évidemment les églises. C'est un mouvement qui semble se confirmer, sur lequel on peut s'appuyer pour trouver une réponse à notre questionnement. A ce jour, davantage de

communes s'orientent vers une mise en valeur de leur patrimoine avec une capitalisation certaine. Citons par exemple la communauté de communes du Pays Arnay-Liernais qui a engagé cette année cinq opérations de mise en valeur de son patrimoine non seulement architectural mais aussi historique culturel, musical avec également des découvertes paysagères axées sur le domaine forestier.

Aujourd'hui, ce patrimoine rural est méconnu, ce qui conduit au sentiment injuste que l'on peut en avoir. L'administration en est consciente et cherche à pallier cette situation par la mise en place d'un service d'inventaire rattaché au Conseil Régional. Malgré les efforts entrepris par cette organisation centralisée, les progrès ne sont pas à la hauteur d'une connaissance utilisable sur les territoires. Aussi, il pourrait sembler pertinent de redonner la main à ceux qui en sont dépositaires, en tout premier lieu, c'est-à-dire à nos communes. On y trouverait un double intérêt, celui de disposer plus rapidement d'un inventaire au niveau régional mais aussi de mobiliser les acteurs locaux indispensables pour valoriser leur propre patrimoine. A partir d'une liste établie par les communes, cette opération serait réalisée avec l'appui et l'engagement des structures culturelles, associations, sociétés savantes, DRAC, CDAS et Conseil Régional, aptes à finaliser ces travaux. Les villages participent également, de cette façon, à l'enrichissement culturel et patrimonial de notre société.

5 - Alors comment remettre l'église au cœur de nos villages ?

Une église est un marqueur de civilisation important. C'est l'identité collective des habitants, qu'ils soient croyants ou non-croyants. L'intégration dans l'avenir de ces édifices menacés est donc indispensable. Mais pour cela encore faut-il trouver des personnes, des groupes, des sociétés, des institutions, des associations, qui veulent s'engager dans des actions de sauvegarde ou de promotion, souvent longues et aux résultats incertains.

Qui veut porter cette volonté, car il n'y a pas d'action qui ne passe par le sentiment de responsabilité, d'utilité, d'engagement ?

L'église peut être une présence régénératrice et un lieu d'enrichissement ouvert à travers des échanges personnels et collectifs. Il est facile de concevoir qu'elle puisse participer à cet apaisement de nos sociétés que nous cherchons par l'émerveillement, la beauté intrinsèquement existante, mais aussi par l'échange, le travail en commun, l'aide aux autres découlant des actions communautaires qui peuvent s'engager lors de rencontres décidées.

De tels constats ont été faits lors d'opérations réalisées dans le cadre de journées patrimoniales ou d'opérations d'éducation artistique et culturelle. Nous avons clairement des témoignages faisant part de cette joie de la relation du travail réalisé en commun conduisant à un renforcement de la vie communale par l'échange : une existence d'une communauté plus vivante qui respecte les différences et les sensibilités en évitant l'uniformité.

Si nous acceptons les valeurs et les référents portés par ces édifices, nous acceptons également qu'ils participent de ces convivialités que nous cherchons aujourd'hui à retrouver. L'église de notre village, c'est aussi ce sentiment d'appartenance à ce qui le caractérise. Souvent silencieuse, elle n'en est pas moins présente. Dans le souci d'éviter que nos sociétés ne se dessèchent par un lien social de plus en plus fragile, elle continue à apporter, par sa présence, à la société qui l'entoure.

La question posée est donc, avant tout, celle d'un défi sociétal.

Nul ne peut obliger quiconque à développer les conditions nécessaires permettant de répondre efficacement à la réussite de cette ambition. Sans être exclusif, c'est en premier lieu aux habitants à défendre, à promouvoir leur patrimoine, et à être en capacité d'utiliser, ensemble, au sein d'une communauté vivante, les atouts qu'elle possède. Un usage collectif des églises ne pourra se faire qu'avec les populations empreintes d'ouverture d'esprit et respect de l'autre.

En appui sur ce qui précède, plusieurs pistes s'offrent à nous :

Une volonté partagée :

- Nous avons peu parlé des communautés de paroissiens et de l'affectataire. Or, tous deux ont un rôle à jouer dans les actions dynamisantes à engager. Paroissiens mais aussi citoyens avec des responsabilités spécifiques, ils participent, selon leur domaine d'activités et dans la mesure de leur existence, au maintien de la bonne santé de leur église. Ils sont également force de proposition et d'accompagnement. Ils sont à intégrer dans le processus qui sera mis en place.
- Comme patrimoine de proximité, on se doit d'inscrire toutes les églises dans le circuit des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, les JPPM. C'est en effet la seule manifestation nationale qui mette en valeur le patrimoine de proximité et permette de le faire connaître bien au-delà des circuits habituels. Cet évènement doit se réaliser avec l'appui des sociétés savantes qui faciliteront ainsi la connaissance des édifices en les replaçant dans un contexte élargi. Leur préparation est un excellent outil de facilitation des rapports entre habitants et créateur de lien social.
- Il est indispensable de mieux garantir l'ouverture des églises tel qu'il en avait été décidé au colloque de Dijon tenu sous la responsabilité de la Fédération Patrimoine-Environnement en décembre 2014. Cette opération avait été réalisée en liaison avec les Maires Ruraux de France, le secrétariat général de l'Assemblée des Départements de France, le Ministère de la Culture et la Conférence des Evêques de France. Une convention type avait été proposée entre la commune et l'affectataire. Toujours valable, son utilisation doit matérialiser les actions à mener. Il faut développer l'usage intelligent de l'édifice entre le cultuel, le culturel et l'utilisation sociétale en cohérence avec la loi de 1905. Pour ne pas ouvrir les églises en dehors de toutes

manifestations, on peut objecter des problèmes de sécurité. Or en plusieurs régions, il existe des solutions qui sont mises en œuvre. Une fondation nationale bien connue des communes propose aussi des outils performants parfaitement adaptés à la plupart des situations. Ainsi, les dispositifs trouvés, il reste à renvoyer le problème sur la volonté de s'organiser et de réaliser.

Une organisation adaptée

- C'est un enjeu de territoire. L'organisation doit reposer d'une part sur un engagement plus clair des organes institutionnels (Communauté de communes, les PETR) mais aussi sur l'implication, essentielle, des habitants. La commune doit trouver sa place naturellement dans le dispositif, sans formalités administratives excessives. La solution passe par un portage commun, un projet de communauté.
- Savoir de quoi l'on parle : Au titre de ces responsabilités, un recensement des besoins réels des travaux est à réaliser entre collectivité et affectataire.
- L'église doit être comprise comme appartenant à un large territoire, en lien avec ses "consœurs". Aussi, on ne peut faire abstraction des parcours touristiques possibles à l'instar des "Chemins du Roman". Cette initiative, qui réussit depuis de si nombreuses années, est duplicable *sui generis*.
- Il est indispensable que des associations soient créées (si elles n'existent) et soutenues et qu'elles participent, à leur niveau de responsabilité, aux actions, au calendrier, et soient considérées comme "parties engagées" dans les liaisons avec les autres parties prenantes institutionnelles. L'organisation retenue devra assurer la pérennité de ces structures associatives. L'association est le premier palier d'une réussite durable.
- Un accompagnement technique et fonctionnel des maires est nécessaire pour définir les conditions et les pertinences des interventions sur le bâtiment et les œuvres d'art. Les CAUE pourraient venir en support, ainsi que les CAO (Conservateur des Antiquités et Objets d'Art) et les CDAS (Commission Diocésaine d'Art Sacré). Ces dernières ont une compétence trop peu utilisée aujourd'hui par les autres acteurs du patrimoine.

A l'issue de cette réflexion, on peut se poser la question de savoir si le vrai sujet n'est pas plutôt : **pourquoi** remettre les églises au centre de nos villages ?

J'espère que votre réponse sera celle que m'inspire le développement des idées que je vous ai proposées : Pour un avenir riant, co-construit avec et pour nos enfants, à travers une transmission intergénérationnelle qu'ils sauront faire évoluer dans le contexte qui sera le leur.

Soyons convaincus que l'absence de transmission ne pourra qu'engendrer d'inquiétants dysfonctionnements, que *"la transmission intergénérationnelle régénère les répertoires existants car les jeunes arrivent avec un autre bagage, une autre expérience, une autre vision du monde et donc revisitent autant qu'ils absorbent les répertoires en place, les faisant évoluer au passage"*, que *"la transmission intergénérationnelle renforce la capacité "* à *"se saisir des opportunités d'évolution qu'elle a pu repérer"*, que *" cette volonté est aussi souvent animée par une aspiration des individus à participer au sort d'un destin collectif plus grand que le leur"*, et à *"s'inscrire ainsi dans une filiation à travers un « relai » intergénérationnel de transmission"*.

L'identification au collectif ou aux autres générations est donc un puissant moteur d'engagement que nous devons offrir aux générations futures. Pour cela, nos communes avec la société rurale, comme nous l'avons vu, possèdent tous les atouts permettant de réussir cette transition vers un futur qu'il faut concevoir comme immédiat car les évolutions intergénérationnelles sont trop rapides pour que l'action reste au niveau de plans ou programmes à venir.

Avantages collatéraux, et après ?

Après ? Tout commence. Remettre l'église au cœur du village, c'est s'en sentir responsable. Il ne suffit pas de l'utiliser, réaliser des concerts, donner des conférences et même célébrer le culte. Il faudra l'entretenir et engager les petits, moyens et gros travaux. Tout ne sera pas réalisé par des entrepreneurs. Tout ne sera pas redevable d'appel d'offres. Mais beaucoup pourra être fait par les habitants, par leurs amis, par ceux qui ont envie, en constituant des équipes de personnes plus ou moins âgées, voire de jeunes, voire de très jeunes qui en devenant adolescents vont conserver ce souci du patrimoine car ils auront vécu leur jeunesse avec lui. C'est déjà une réalité dans plusieurs communes de la Bourgogne-Franche-Comté dont les habitants, les maires, ont raconté leur parcours parce qu'ils avaient hérité d'un édifice préoccupant qu'il était nécessaire de rénover. Le bénéfice en fut une plus grande convivialité, des inconnus se sont rencontrés, d'autres n'étant pas du village s'y sont intégrés. Des personnes ont même décidé de poursuivre leurs activités en améliorant le patrimoine communal par des créations et des actions d'entretien et de mise en valeur. J'en ai même entendu me dire qu'ils avaient fait des JPPM pour le valoriser.

Alors ces propositions ? Idéalistes ou réalistes ? Après le témoignage entendu je pencherais volontiers vers un réalisme issu d'une vraie volonté des habitants pour prendre en charge leur patrimoine.

La suite ? Il appartient à chacun de l'écrire car nul ne peut se substituer à l'envie de porter son patrimoine pour le transmettre aux générations futures.

Concluons :

L'église n'est pas un empilement de pierres, voire une simple salle communale. Par ce qu'elle représente, elle fait sens au-delà du sentiment quotidien que l'on peut en avoir ou du coup d'œil affadi que l'on peut parfois lui porter.

Le monde rural possède un patrimoine particulièrement riche qui va bien au-delà du patrimoine bâti auquel on a souvent tendance à le confiner. C'est parce que ces villages se saisiront de l'ensemble de ces patrimoines sous tous leurs aspects, qu'ils les remettront au cœur leurs actions. Il semble qu'il y ait là une réappropriation de l'identité rurale qui souffre trop souvent d'une image qui ne correspond pas à ses potentialités. La reconquête de l'affirmation des ces valeurs patrimoniales est en cours en de nombreux endroits. L'église au cœur de nos villages en sera l'indicateur de réussite. Pour que ce mouvement soit réellement visible et pérenne, on devra en assurer une coordination. Déjà en charge des Journées nationales de valorisation des patrimoines de proximité, nous sommes prêts à nous y associer en liaison avec les sociétés savantes, les associations locales et les collectivités.

Quelle que soit la qualité et la pertinence des propositions, rien ne remplacera l'engagement personnel et collectif pour faire vivre une société autour de ce que les églises peuvent lui apporter en coordination avec les autres actions décidées localement.

Remettre l'église au centre de nos villages, c'est aussi, par analogie, remettre nos valeurs au centre de notre société. C'est sans doute aussi travailler à mieux asseoir notre futur en regard du passé, retenir le meilleur des actions de nos prédécesseurs, les connaissances et enseignements pouvant aider à nous orienter. C'est une voie qui nous est proposée pour mieux retravailler notre discernement et donner sens à notre quotidien.

Dans les temps anciens, Lao-Tseu (V^{ème} siècle avant Jésus Christ) rappelait qu'*"il n'y a pas de vent favorable pour qui ne connaît pas son port"*. De même, il n'y a pas de développement durable et social de la ruralité, pour qui ne s'appuie sur ses richesses.

Bibliographie

- Transmission des connaissances et sélection, par Y. Bourahla-M. Atencia-J. Euzenat, Univ. Grenoble Alpes, Inria, CNRS, Grenoble INP, LIG, F-38000 Grenoble, France
- Histoire de famille : le poids de la transmission intergénérationnelle, par Martine LANI, Bulletin de psychologie, tome XLVI, n°142 1993. Cognition Education Langage. En hommage à Jacques Wittwer. pp. 727-729; https://www.persee.fr/doc/bupsy_0007-4403_1993_num_46_412_15420
- Mérimée et les Monuments historiques, par Mayer Jannie, Littératures, 51, 2004. pp. 145-156 ; <https://doi.org/10.3406/litts.2004.1942>
https://www.persee.fr/doc/litts_05639751_2004_num_51_1_1942
- La diversification des formes de la transmission culturelle : quelques éléments de réflexion à partir d'une enquête longitudinale sur les pratiques culturelles des adolescents, par Sylvie Octobre, Christine Détrez, Pierre Mercklé, Nathalie Berthomier ; <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00579246>
- Rapport d'information sur l'état du patrimoine religieux ; SENAT; Commission de la culture, de l'éducation et de la communication ;
http://www.senat.fr/commission/cult/missions_d_information/mi_sur_letat_du_patrimoine_religieux.html
- La revue annuelle de la fédération Patrimoine-Environnement N°201, septembre 2022, www.patrimoine-environnement.fr